

AVIS D'APPEL A PROJET

Création de 12 places de Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) pour personnes avec trouble du spectre autistique (TSA) sur le département de l'Orne.

Date de publication de l'avis d'appel à projets : **1^{er} juillet 2022**

Date limite de dépôt des candidatures : **7 octobre 2022**

1. Qualités et adresses des autorités compétentes pour délivrer l'autorisation

Monsieur le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie
2, Place Jean Nouzille
Espace Claude MONET
CS 55035
14050 CAEN CEDEX 4

Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Orne
Hôtel du département
27 boulevard de Strasbourg
CS 30528
61017 ALENCON CEDEX

Conformément à l'article L313-3 a et b du code de l'action sociale et des familles (CASF).

2. Objet de l'appel à projet

L'appel à projet vise la création de 12 places de SAMSAH pour personnes avec TSA, en vue d'une couverture territoriale de l'ensemble du département de l'Orne.

Les SAMSAH relèvent de la catégorie des établissements et/ou services médico-sociaux mentionnés au 7° de l'article L312-1 du CASF.

3. Cahier des charges

Le cahier des charges de l'appel à projet fait l'objet de **l'annexe 1** du présent avis et sera téléchargeable sur les sites Internet de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et du Conseil Départemental de l'Orne : www.ars.normandie.sante.fr et www.orne.fr

En cas de demande aux services chargés de l'appel à projet, le cahier des charges pourra être adressé par courriel ou par courrier dans un délai de 8 jours suivant la demande.

4. Modalités d'instruction des projets et critères de sélection

Le présent appel à projet s'inscrit dans le cadre de la procédure prévue aux articles L313-1-1 et R313-1 et suivants du CASF.

Les projets seront analysés selon trois étapes :

- Vérification de la régularité administrative et de la complétude du dossier conformément aux articles R313-6 et suivants du code de l'action sociale et des familles ;
- Vérification de l'éligibilité du projet au regard des critères spécifiés dans le cahier des charges (public, capacité, territoire d'intervention) ;
- Analyse des projets, en fonction de la grille des critères de sélection et des modalités de notation figurant dans le cahier des charges.

Les dossiers parvenus ou déposés après la date limite de clôture du 7 octobre 2022 ne seront pas recevables. Ceux qui seraient incomplets à cette date, au regard de l'absence de documents pouvant attester de la régularité administrative du promoteur, feront l'objet d'une demande de mise en conformité dans un délai maximum de huit jours accordé pour la régularisation.

Les dossiers reçus complets au 7 octobre 2022 et ceux qui auront été complétés dans les délais ci-dessus après la date de clôture seront étudiés sur la base des critères prédéfinis et publiés en amont sur les sites internet de l'ARS de Normandie et du Conseil Départemental de l'Orne.

La commission d'information et de sélection prévue à l'article L313-1 procédera à l'examen et au classement des dossiers. Sa composition fera l'objet d'une décision des autorités compétentes, publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Normandie et diffusée sur les sites internet de l'ARS de Normandie et du Conseil Départemental de l'Orne.

Les instructeurs désignés ainsi que chaque candidat dont le dossier est déclaré complet sont entendus par ladite commission.

La liste des projets par ordre de classement ainsi que la décision d'autorisation prises par les autorités compétentes seront publiées selon les mêmes modalités. La décision d'autorisation sera notifiée à l'ensemble des candidats.

5. Modalités de dépôt des dossiers de candidature et pièces justificatives exigibles

Chaque candidat devra adresser, **en une seule fois**, son dossier de candidature, **par courrier recommandé avec accusé réception** ou **par dépôt en main propre contre récépissé** ou tout autre moyen permettant d'attester de la date de réception :

- Au siège de l'ARS Normandie (jours ouvrés de 9h à 12h et de 14h à 16h) :

Agence Régionale de Santé de Normandie
Direction de l'autonomie
Appel à projet médico-social
2, place Jean Nouzille
Espace Claude MONET
CS 55035
14050 CAEN cedex 4

- Au Conseil Départemental de l'Orne (jours ouvrés de 9h à 12h et de 14h à 16h) :

Conseil Départemental de l'Orne
Direction de l'Autonomie
Appel à projet médico-social
27 boulevard de Strasbourg
CS 30528
61017 ALENCON CEDEX

Ce dossier devra se présenter sous les formes suivantes :

➤ 2 exemplaires en version papier :

Transmis ou déposés dans une enveloppe cachetée, portant la mention « **appel à projet médico-social 2022 SAMSAH 61 NE PAS OUVRIR** » qui comprendra deux sous enveloppes :

- L'une concernant la déclaration de candidature comportant les coordonnées du candidat portant la mention « **appel à projet 2022 – SAMSAH 61 - candidature** »
- L'autre concernant les éléments de réponse à l'appel à projet portant la mention « **appel à projet 2022 – SAMSAH 61 - projet** ».

➤ 1 exemplaire en version dématérialisée :

Transmis à l'Agence Régionale de Santé et au Conseil Départemental de l'Orne par clé USB (ou CD-ROM) ou par courriel aux adresses suivantes :

ARS-NORMANDIE-APPELPROJET-MEDSOC@ars.sante.fr

ps.da.basse@orne.fr

Objet du mail : réponse à l'appel à projet médico-social 2022 - SAMSAH 61

Pièces jointes : éléments constituant la partie n°1 (candidature) et la partie n°2 (projet) du dossier sous forme d'un fichier ZIP dont les pièces seront au format pdf.

A noter que les messageries de l'ARS et du Conseil Départemental sont limitées en taille à 6 Mo et que l'envoi devra être scindé en plusieurs parties si la taille du dossier dépasse ce volume.

La liste des documents, devant être transmis par le candidat, fait l'objet de **l'annexe 2** du présent avis, disponible également sur les sites Internet de l'Agence Régionale de Santé et du Conseil Départemental de l'Orne.

6. Date de publication et modalités de consultation de l'avis

Le présent avis d'appel à projet est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Normandie ainsi que sur les sites internet de l'ARS de Normandie et du Conseil Départemental de l'Orne et vaut ouverture de la période de dépôt des dossiers.

Des précisions complémentaires pourront être sollicitées par les candidats **jusqu'au 30 septembre 2022** par messagerie aux adresses suivantes :

ARS-NORMANDIE-APPELPROJET-MEDSOC@ars.sante.fr

ps.da.basse@orne.fr

en mentionnant, dans l'objet du courriel, la référence de l'appel à projet « **appel à projet médico-social 2022-SAMSAH 61** ».

Les réponses d'ordre général aux précisions sollicitées seront communiquées sur le forum aux questions qui sera mis en ligne sur les sites Internet de l'ARS de Normandie et du Conseil Départemental de l'Orne: www.ars.normandie.sante.fr et www.orne.fr

7. Calendrier prévisionnel de la procédure

1 ^{er} juillet 2022	Publication de l'avis d'appel à projet au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Normandie qui vaut ouverture de la période de dépôt
7 octobre 2022	Date limite de dépôt des candidatures
13 décembre 2022	Date prévisionnelle de la commission d'information et de sélection d'appel à projet
7 avril 2023	Date limite de la notification de l'autorisation (cependant, la décision pourra être prise en amont, notamment au regard du délai dans lequel elle doit être mise en œuvre)

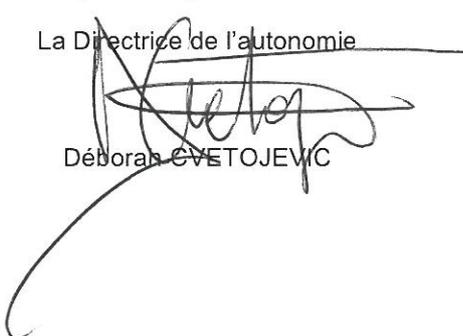
8. Litige et recours

Dans les deux mois suivants sa publication, le présent avis et ses annexes, peuvent faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'ARS de Normandie et/ou du Président du Conseil Départemental de l'Orne ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyen www.telerecours.fr

Fait à Caen, le **24 JUIN 2022**

P/Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé,

La Directrice de l'autonomie


Déborah CVETOJEVIC

Le Président
du Conseil Départemental de l'Orne

**Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Le Directeur général des services**


Gilles MORVAN